

Nombre de membres en exercice : 10

Séance du jeudi 06 février 2025

Le jeudi six février deux mille vingt-cinq, à vingt heures trente, l'assemblée, convoquée le 30 janvier 2025, s'est réunie sous la présidence de Catherine PRUNET, Maire, à la salle de quartier.

**Présents** : Mme PRUNET Catherine ; M. BRUNET Jacques ; M. BIENAYME Arnaud ; Mme BEST Christine ; Mme BRUNET PRACHT Laura ; M. JOUANOU Francis ; Mme LAMOTHE Mireille ;

**Procurations** : Mme VALLET Isabelle à M. BIENAYME Arnaud ; M. FOUQUET Hervé à M. BRUNET Jacques

**Absent excusé** : M. LESCOLE Philippe

M. BRUNET Jacques, ayant été désigné par le conseil municipal pour remplir les fonctions de secrétaire, les a acceptées.

## **ORDRE DU JOUR**

### **I- Approbation du compte rendu du 09 janvier 2025**

Approuvé à l'unanimité des membres présents

### **II- Délibérations :**

#### **➤ Subventions aux associations pour 2025**

Mme le Maire rappelle que les membres d'une association présente dans la liste ne peuvent pas participer à l'attribution des subventions

<b>Association des propriétaires et chasseurs Théminoï</b>	<b>300 €</b>
<b>Culture et patrimoine</b>	<b>500 €</b>
<b>Le renouveau Théminoï</b>	<b>1 000 €</b>
<b>Mutuelle coup dur</b>	<b>300 €</b>
<b>TRIAS</b>	<b>500 €</b>
<b>Club sport et détente</b>	<b>200 €</b>
<b>Les Amis de L'Ouyse</b>	<b>100 €</b>
<b>AAPPMA Assier</b>	<b>150 €</b>
<b>CAUE du Lot</b>	<b>80 €</b>
<b>ADSM 46 (secrétaires de mairies)</b>	<b>50 €</b>
<b>Asso Art et Patrimoine</b>	<b>10 €</b>

Ces montants sont approuvés à l'unanimité.

## ➤ **Délibération autorisant Mme Le Maire à mandater les dépenses d'investissement 2025**

Mme le maire rappelle les dispositions extraites de l'article L1612-1 du code général des collectivités territoriales : *Article L1612-1 modifié par la LOI n°2012-1510 du 29 décembre 2012 - art. 37 (VD).*

Dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1er janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

Le montant des dépenses d'investissement inscrites au budget primitif 2024 (hors chapitre 16 « Remboursement d'emprunts ») = 172 926.85 € – 7 200 € (chap 16) = 165 726.85 €  
Conformément aux textes applicables, il est proposé au conseil municipal de faire application de cet article à hauteur maximale de 41 431.71 €, soit 25% de 165 726.85 €.

Les dépenses d'investissement concernées sont les suivantes :

- Rénovation énergétique logement au-dessus de la salle de quartier (prévu au budget 2024)  
Article 2132 : 940.92 €  
Opération n° 108 / Inventaire n°218-2132  
Total = 940.92 € (inférieur au plafond autorisé de 41 431.71 €).

Approuvé à l'unanimité des membres présents

## ➤ **Renouvellement contrat de service Pech de Gourbière**

Depuis plusieurs années, la commune signe un contrat de service avec l'ESAT du Pech de Gourbière, pour l'entretien de ses espaces verts (communal du Bout du Lieu, stade, Hameau ...).

Contrat de service pour 2025 :

Tarification journalière équipe parcs et jardins = 415.70 € HT  
Sur une base de 18 jours soit 7 482.51 € HT (8 979.01 € TTC)

En 2024, le tarif journalier était de 388.50 € HT. 13 jours d'interventions soit 6 060.60 € TTC.

Récapitulatif des tarifs depuis 2010 (tarification journalière en HT en 2010 : 300 €)

Le Pech de Gourbière ne facture que les heures réalisées.

Rappel des taches :

- Tonte du stade et des abords
- Tonte du Bout du Lieu
- Nettoyage des cinq parcelles non construites dans le lotissement

Voir avec Marc pour le traitement/évacuation de l'herbe après la tonte du stade.

Le contrat est approuvé à l'unanimité par les membres présents.

## ➤ Aménagement et sécurisation de la RD 840

Rappel de la réunion du 12 septembre 2024 : analyse de l'esquisse avec le détail des aménagements prévus.

Entrée de ville : réduction de la largeur de la route (de 7m30 à 6m50) pour informer les usagers qu'ils sont en agglomération. Différents outils seront utilisés :

- Amener un effet de porte,
- Amener de la verticalité avec de la végétation,
- Couper le ruban routier par un marquage en résine,
- bordure T2 en rive (en arrivant de Figeac)

Carrefour entrée du village : trottoir avec un revêtement, résine au sol. Suppression tourne à gauche, réduction emprise carrefour pour provoquer un ralentissement.

Arrêt minute, aire de dépose : sécurisation, marquage au sol arrêt de bus

Création cheminement Village- « Pertes » Brocante

Route des Combettes : sécurisation sortie dangereuse

- Réduction pente
- Augmentation distance de visibilité
- Acquisition terrain

Abri bus : il sera isolé par un trottoir

Carrefour RD n°40 : Déplacement flot central et suppression poteau électrique

Les conseillers pensent qu'il faudrait supprimer l'ilot central et le matérialiser par de la résine.

Carrefour de la route de Lacabroulate : aucun aménagement significatif n'est proposé dans cette esquisse pour sécuriser la sortie des véhicules.

Suite à la réunion du 12 septembre 2024 et à la demande des conseillers, M. CALMEJANE (bureau d'études GETUDE) propose un estimatif pour sécuriser le carrefour en faisant un dévoiement. Les travaux à prévoir seront conséquents (62 575 € HT/ 75 090 € TTC) et la commune devra acheter une bande de terrain pour permettre le déport de l'axe RD 840.

Présentation de l'esquisse de cet aménagement.

Cette proposition n'est pas retenue à l'unanimité des conseillers.

Demander au Grand Figeac s'il est possible d'adoucir la pente.

Mme Le Maire présente le plan de financement

### **Travaux sécurisation et aménagement RD840**

Tranche 1 196 035 €

Tranche 2 72 100 €

268 135 €

DETR	Travaux visant à améliorer la sécurité routière	30%	80 440 €
FAST	Aménagement lié au cadre de vie comme cheminement piéton	20%	53 627 €
REGION	Aménagement point d'arrêt autocar (mise en sécurité)	30% Max = 15000€	15 000 €
Département	Amende de police		30 000 €
Commune	Autofinancement		89068

### **Enfouissement réseau électrique et téléphonique**

Enfouissement réseau électrique			190 000 €
FDEL	Subvention	85%	161 500 €
Commune			28 500 €

Enfouissement réseau téléphonique			50 635 €
FDEL	Subvention	20%	10 127 €
commune			40508

TOTAL travaux +  
enfouissement réseaux 508770

Total pour la commune 158076

Après discussion, Mme Le Maire demande aux conseillers de donner leur avis.

M. BIENAYMÉ est contre la suppression du tourne à gauche en raison de la dangerosité de cette solution. Il indique que "Même Monsieur CALMEJANE, expert GETUDE, a dit lors de sa présentation, que cet aménagement serait plus accidentogène".

Par ailleurs, il estime que le coût des travaux est beaucoup trop important : 508770€ dont 158076€ resteraient à charge de la commune s'il n'y a pas de dérapage dans l'exécution des travaux et si toutes les subventions sont accordées au niveau indiqué ce qui est loin d'être garanti compte tenu de la situation financière actuelle des collectivités locales et territoriales.

M. BRUNET dit que sur cette RD 840 il y a très peu de tourne à gauche et il n'y a pas plus d'accident. Dans notre cas c'est en agglomération, les usagers doivent être à 50 kms. Le projet lui convient. Le Grand Figeac devra être associé au projet.

Mme LAMOTHE se pose la question : où faire des économies pour réduire le cout total. Voir pour remplacer la résine par un autre matériau moins onéreux.

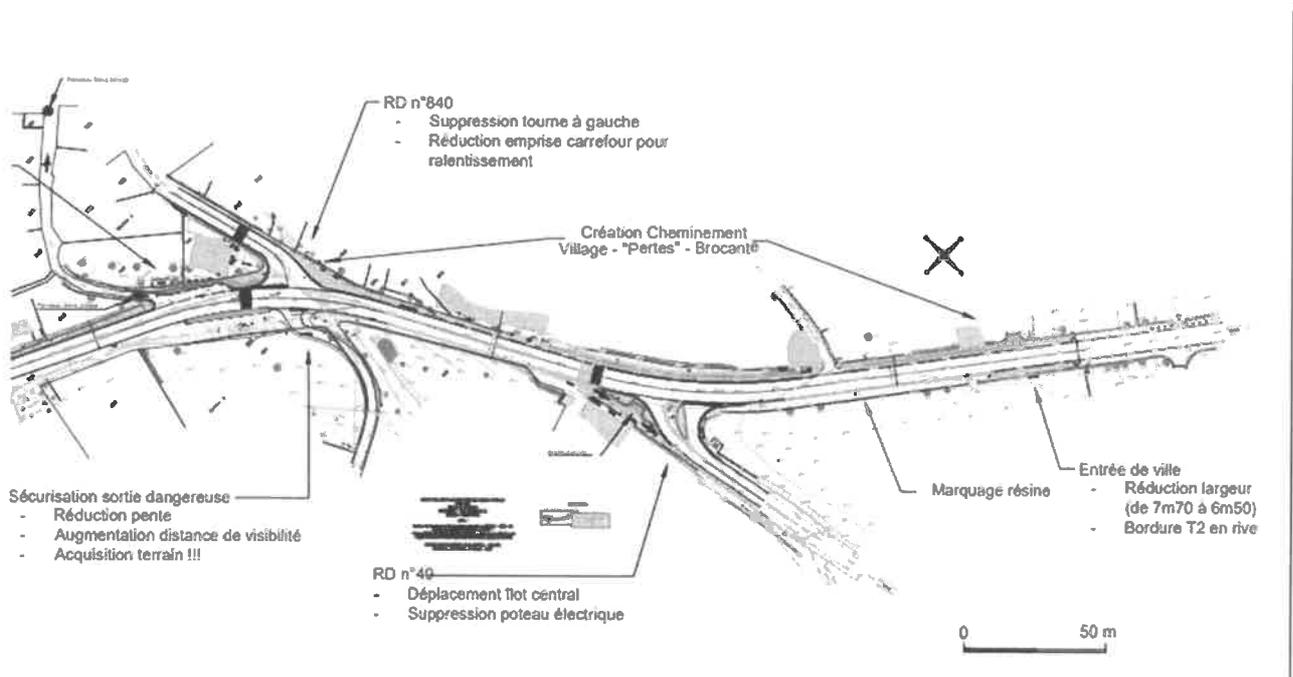
Demander à GETUDE de réactualiser le montant total du projet, estimation en date du 08 janvier 2024, tout en faisant des ajustements pour des matériaux moins onéreux.

Approfondir les taux de subventions : contacter le Département, la Préfecture et la Région pour avoir une estimation plus affinée du montant des aides.

Mme Le Maire demande : est-ce que l'on continue ce projet ?

A la majorité les conseillers sont favorables pour la réalisation de la 1<sup>ère</sup> tranche : entre carrefour RD 40 vers sortie Figeac avec une réactualisation du chiffrage avec des matériaux moins onéreux.

M. BIENAYMÉ ne donne pas son accord pour la réalisation de la première tranche de travaux.



M. BIENAYME s'interroge sur l'aménagement Cœur de village prévu en 2026/2027 : voir avec les autres communes le reste à charge pour les communes. Permettrait un échelonnement des dépenses.

Demander à M. SEGALEN du CAUE de faire une ébauche pour l'aménagement cœur de village. Faire le point avec le SIAEP pour connaître l'état des canalisations d'eau et revoir l'évacuation des eaux pluviales.

L'enfouissement des réseaux sera réalisé en même temps que les travaux de sécurisation de la traverse de la RD 840.

## ➤ Eclairage Public

Explications sur le tableau établi par le Grand Figeac au 31 décembre 2024.

Lexi

### THEMINES

EXERCICE 2024

Nature des travaux	N° Mandat	Date Mandat	SUW CF		Fournisseur	Service	Observation
			Fonctionnement Montant TTC	Investissement Montant TTC			
<b>MONTANT TRANSFERE RELIQUAT 2023</b>			3 000,00 €	2 000,00 €	Motif clause revoyure 2022-delta 123/21		TX FCTVA 16,404
Commandes passées en 2021+ 2023 non réglées (Engagées)			5 219,46 €	3 451,78 €			
<b>MONTANT 2024</b>			6 219,46 €	4 331,97 €			
Travaux de pose de luminaires	RECEPTE TEPVCV	1385	05/04/2024	67,62 €	GABRIELLE	EP	
Travaux de pose de luminaires		1383	05/04/2024	76,85 €	GRAND FIGEAC	EP	TEPCV
Travaux de pose de luminaires		1382	05/04/2024	704,30 €	GABRIELLE	EP	
Luminaire de luminaire		2076	2023/7/67	152,30 €	STEPH	EP	
Conso électricité EP - 2023 / 10 au 12 2023		1106	18/11/2024	182,34 €	EDF	EP	
Conso électricité EP - 2023 / 11 au 12 2023		1113	19/03/2024	169,18 €	EDF	EP	
Conso électricité EP - 2024 / 03		2297	27/05/2024	108,32 €	EDF	EP	
Conso électricité EP - 2024 / 04		3535	16/07/2024	125,85 €	EDF	EP	
Conso électricité EP - 2024 / 04		3528	16/07/2024	186,42 €	EDF	EP	
Conso électricité EP - 2024 / 06		4244	29/08/2024	83,20 €	EDF	EP	
Conso électricité EP - 2024 / 07		6386	27/12/2024	67,91 €	EDF	EP	
Conso électricité EP - 2024 / 08		6421	31/12/2024	79,31 €	EDF	EP	
Conso électricité EP - 2024 / 09		6502	31/12/2024	79,30 €	EDF	EP	
Conso électricité EP - 2024 / 10		6516	31/12/2024	60,44 €	EDF	EP	
Conso électricité EP - 2024 / 11		6530	31/12/2024	176,42 €	EDF	EP	
Dépannage EP		776	26/09/2024	399,10 €	GABRIELLE	EP	
Travaux pose de luminaires solaires		1384	25/04/2024	187,76 €	GABRIELLE	EP	
Travaux de pose de luminaires		1385	05/04/2024	338,16 €	GABRIELLE	EP	
Pose luminaire solaire		1386	26/04/2024	88,86 €	GABRIELLE	EP	
Dépannage EP		6404	31/12/2024	508,00 €	GABRIELLE	EP	
<b>TOTAL</b>			2 201,70 €	4 046,81 €			
VOIRIE EP			2 201,70 €	4 046,81 €			
<b>SOLDE 2024</b>			6 017,76 €	285,35 €			

Légendes

Engage Dépenses engagées en attente de factures

Engage EP	- €	- €
Mandat EP	2 201,70 €	4 046,81 €
Engage Voirie	- €	- €
Mandat Voirie	- €	- €
REGETTE TEPVCV	- €	76,85 € Déjà perçus
	5 762,50 €	TOTAL TEPVCV
	5 839,54 €	

Passage au LED de 27 luminaires pour le modèle sans capot.

Le prix du luminaire est passé de 330 € au lieu de 275 €. Le Grand Figeac doit nous envoyer le devis réactualisé.

Les LED seront garanties 10 ans. Le passage en LED permettra de faire des économies sur la maintenance et la consommation.

La compétence éclairage public a été transférée depuis 2017 au Grand Figeac. La commune verse chaque année à travers l'attribution de compensations 3 000 € pour le fonctionnement et 2 000 € pour l'investissement au Grand Figeac.

La commune pourra financer cette opération sur 2 ans.

Les conseillers y sont favorables à l'unanimité.

### QUESTIONS DIVERSES

- Cotisation AMF : 350 € (accompagnent des collectivités, assistance juridique, visioconférences "Droit à l'essentiel !" ainsi que des notes juridiques succinctes sur des sujets en lien avec les compétences et obligations du bloc communal.
- Compte rendu réunion du Grand Figeac : voirie

Messieurs LAVAYSSIERE, PACOT, BOURRIER, LOPEZ (technicien éclairage public sur tout le territoire du Grand Figeac) étaient présents le mercredi 29 janvier à 14H30 à Thémines en présence des élus, Jacques BRUNET et Christine BEST.

Le Grand Figeac n'a pas tenu compte de la mise à jour de 2013 qui intégrait 100 % de la voirie.

A partir de 2014, les voies supplémentaires étaient financées par l'attribution de compensation.

A la fin de la réunion, d'un commun accord, la somme demandée courant 2024, environ 7 000 €, pour la mise à jour de la voirie n'avait plus lieu d'être.

Il en résulte que le chemin de Belvert a été financé à tort par la commune de Thémines pour un montant de 2 618 €. Cette somme sera remboursée par le Grand Figeac à la commune

M. BRUNET Jacques a sollicité M. LAVAYSSIERE le 06 février 2025 pour des explications sur la participation de la commune au financement de la voirie secteur Nord (19 communes) :

- Le secteur nord représente 508,552 kms de voirie
- Le montant perçu par le Grand Figeac pour la voirie du secteur nord :
  - Fonctionnement : 278 000 €
  - Investissement : 607 200 €

Soit un total pour 2024 de 885 200 €.

La commune de Thémines à 20 kms de voirie, en appliquant la règle de 3 :

- ✓  $885\,200 \text{ €} \div 508.522 \text{ kms} = 1\,740.62 \text{ € par kilomètre}$
- ✓  $1\,740.62 \text{ €} \times 20 \text{ kms} = 34\,812 \text{ €}$

La commune participe à hauteur de 34 812 € par an par le biais de la fiscalité.

Lors de la prochaine réunion du conseil municipal, il conviendra de prendre une délibération pour intégrer la voirie communale n°308 à Lagasse pour 184 mètres et le chemin de Palat pour 30 mètres avec un financement de la commune par attribution de compensation.

- Chemin ancien canton de Lacapelle Marival : projet des circuits patrimoniaux

Le but est de valoriser le patrimoine des communes du secteur par la réalisation d'une randonnée patrimoine par village, avec une mutualisation des moyens et une signalétique harmonisée.

Le chemin sur Thémines utilisé pour relier la commune de Rueyres et Issendolus est le GR 6.

M. BIENAYME a échangé avec M. KOVACS et ont retenu 5 richesses architecturales à voir sur le village. M. BIENAYME a rédigé un petit descriptif pour chacune d'entre elles.

Les panneaux et les dépliants sont en cours de préparation, un QR renverra à des informations plus complètes sur le site générique.

- Projet de parc solaire coopératif et citoyen sur l'ancienne carrière (carrière THAMIE) route de Théminettes

Le projet est porté par ENERCOOP et SEM Lot énergies nouvelles, une réunion de présentation du projet a eu lieu le mardi 28 janvier 2025 en présence de Mme PRUNET, Mme BEST et M. BRUNET.

Mme Le Maire présente l'implantation du projet, de 7 450 m<sup>2</sup> sur la parcelle C n°413 (contenance 21 607 m<sup>2</sup>). Cette parcelle, propriété d'un privé, est une ancienne carrière, actuellement zone de stockage d'une entreprise de BTP.

Ce projet ne représente pas de nuisances pour les riverains, aucune habitation proche.

Ce projet ne nécessite pas la création de nouveaux réseaux. Le raccordement se fera directement sur la ligne ENEDIS située à proximité.

Les supports seront en bois.

Les bénéfices pour les habitants et le territoire :

Un parc de 690 kWc produira environ 850 MWh/an sur la commune, soit la consommation annuelle de 280 foyers alimentés en énergie renouvelable locale. A terme, il sera possible pour les riverains d'auto-consommer l'énergie produite, si leur profil de consommation est en adéquation avec la production du parc, et sous réserve d'un volume de participants suffisant.

Ce projet sera source d'activité pour les entreprises locales notamment pour la préparation du site et l'exploitation du parc.

Il sera possible pour la commune et les citoyens d'investir dans le projet à des taux supérieurs à ceux des livrets d'épargne classiques.

Mme LAMOTHE dit qu'il faut veiller à conserver des terres à usage agricole.

Le livret de présentation sera envoyé à tous les conseillers.

Avis favorable à l'unanimité des conseillers pour le projet présenté

- Chemin de Boisset abimé

M. JOUANTOU Francis dit que le chemin de Boisset est abimé, présences de nombreuses ornières.

Cette Voie Communale n° 103 fait partie de la voirie communautaire. Se rapprocher du Grand Fi-geac.

- Lave-vaisselle

Mme BEST Christine signale que le lave-vaisselle de la salle de quartier a encore nécessité une intervention d'un technicien (voyant allumé). Ce type de matériel convient pour un usage très fréquent ce qui n'est pas l'usage actuel.

Mme BEST a demandé un devis pour la reprise de ce lave-vaisselle et une proposition pour un plus adapté.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à vingt-trois heures.

*Mme Le Maire, Catherine PRUNET*



*Le Secrétaire de séance, BRUNET Jacques*



Département du Lot

Sous-Préfecture Figeac

Canton de Lacapelle Marival

**COMMUNE THEMINES**

## **LISTE DELIBERATIONS**

**Réunion du Conseil Municipal du 06 février 2025**

- **Délibération autorisant Mme Le Maire à mandater les dépenses d'investissement 2025**

